

ANIMATION TERRITORIALE FORESTIERE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Réunion Forestière

« Travaux sylvicoles et aides forestières départementales »

Job

07 Décembre 2018



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

1 - Soutien au regroupement du foncier forestier : conditions d'éligibilité

1. Propriété forestière < 25 ha de bois sur le 63
2. Acheter une ou des parcelle(s) attenante(s) à une parcelle boisée (cadastrée en nature de bois) déjà possédée par le bénéficiaire
3. Les parcelles concernées doivent être en boisement libre => cf. réglementation des boisements de la commune
4. Adhérer à un document de gestion durable (type CBPS, RTG ou PSG)
5. Ne pas se trouver dans un périmètre de remembrement



Modalités de l'aide

- **100 %** du coût HT des frais notariés
- 6 mois après la vente pour envoyer les pièces justificatives suivantes :
 - Dossier technique dûment complété,
 - Copie de l'acte de vente notarié,
 - Plan cadastral comprenant la (les) parcelle(s) vendue(s) et les parcelles jouxtant celle(s)-ci et détenues par le propriétaire,
 - Copie de la réglementation des boisements
 - Extrait de matrice cadastrale de l'acheteur et/ou relevé de propriétés
 - Attestation d'adhésion à un document de gestion durable (CBPS, CBPS+, RTG ou PSG)
 - Relevé d'Identité Bancaire ou Postale,
 - Facture détaillée des frais notariés précisant les honoraires et les frais administratifs
- Plafonnée à :
 - **400 €** pour l'achat d'une ou 2 parcelles appartenant au même vendeur
 - **600 €** pour l'achat de 3 ou 4 parcelles appartenant au même vendeur
 - **750 €** pour l'achat de 5 parcelles appartenant au même vendeur
 - Avec un plafond annuel de **1 500 €** par bénéficiaire

Les plafonds indiqués ci-dessus sont de **moitié dans le cas d'un échange de parcelles forestières.**

2 – Précisions sur les documents de gestion durable

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)	Règlement Type de Gestion (RTG)	Plan Simple de Gestion (PSG)
Recommandations essentielles par région naturelle ou groupe de régions naturelles	Description des peuplements et des travaux nécessaires à la bonne conduite des parcelles	Inventaire de la propriété accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle
Destiné aux propriétaires forestiers de petites surfaces (souvent < 10 ha) => démarche volontaire	Destiné aux propriétaires forestiers sans obligation de PSG (souvent entre 10 et 25 ha) => démarche volontaire	Obligatoire pour les propriétaires > 25 ha
Elaboré par le propriétaire avec ou sans le soutien du CRPF puis enregistrement auprès du CRPF	Elaboré par des coopératives ou des experts forestiers puis agréé par le CRPF	Elaboré par des experts forestiers, techniciens ou coopératives puis agréé par le CRPF
Engagement sur 10 ans	Engagement sur 10 ans	Engagement entre 10 et 20 ans

De 0,4 à 15 ha

De 0,4 à 25 ha

De 15 à 25 ha

3 - Soutien à la gestion sylvicole durable : conditions d'éligibilité

1. Propriété forestière < 25 ha de bois sur le 63
2. Le projet doit être compris entre 0,4 ha et 4 ha
3. Les parcelles concernées par les travaux doivent être en boisement libre => cf. réglementation des boisements de la commune
4. Validation technique du projet sur le terrain par l'animateur territorial
5. Ne pas débiter les travaux avant dépôt du dossier complet et envoi d'un AR par le CD 63
6. Adhérer à un document de gestion durable (CBPS / RTG / PSG)

Pièces à fournir pour le montage du dossier

1. Plan de localisation IGN (1/25000^{ème})
2. Copie de la réglementation des boisements
3. Plan cadastral
4. Extrait de matrice cadastrale pour l'intégralité des parcelles forestières détenues sur le 63
5. RIB
6. Dossier technique signé
7. Devis (pour les travaux de reboisement uniquement)

Le Reboisement



Modalités de l'aide

- 2 systèmes de plafonnement de la subvention :
 - Soit 30% des dépenses éligibles HT
 - Soit un plafonnement à la surface travaillée à savoir :
 - ✓ 400 € / ha pour un reboisement en résineux / mixte
 - ✓ 800 € /ha pour un reboisement en feuillus
- Opérations éligibles:
 - Nettoyage et Travail du sol (Mise en Andain, Sous-Solage, Potets travaillés, Broyage)
 - Fourniture des plants (racines nues, godets)
 - Plantation (coup de pioche, canne à planter)
 - Fourniture et Pose de protections gibiers (physiques)
 - Maîtrise d'œuvre

Les travaux préparatoires à la plantation

L'objectif :

- Faciliter le travail de plantation et les entretiens
- Favoriser la reprise des plants, l'enracinement et une bonne croissance initiale

Nettoyage de la parcelle :

- Rangement des branches et autres déchets (mise en andains) => **800 à 1 000 € / ha**
- Aucun rangement (dans le cas de très peu de rémanents)
- Situation particulière : Broyage => **1 200 à 1 600 € / ha**

Travail du sol :

- Le sous solage => **250 à 350 € / ha**
- Potet travaillé mécanisé (mini pelle) => **0,80 à 1,10 € l'unité**



Choix de la densité de plantation

C'est un compromis entre le coût global du chantier et des aspects techniques comme la reprise des plants, la future forme des arbres...

Conseil : pour des résineux, éviter les fortes densités (supérieure à 1500 plants / ha) mais ne pas descendre en dessous de 1 100 plants / ha

* Idéal => **1 200** à **1 300** plants / ha (ex : 2,5 m x 3m)

Disposition, maillage

Maille classique → carré (ex : 3m x 3m ou 2,50m x 2,50m)

→ mailles rectangulaires

Intérêt de prévoir la mécanisation des futures éclaircies



L'époque de plantation

Hors période de végétation => octobre à avril sauf période de fort gel

Les sols trop secs ou détrempés sont également défavorables

Choix entre automne et printemps

Qualité des plants à la livraison

Privilégier des plants :

- jeunes (2+1, 1+1 soit entre 30 et 60 cm)
- biens proportionnés (système racinaire développé et collet important)
- sans défaut (fourche, crosse...)
- de couleur saine

Conseil : Investissez dans de beaux plants

Le transport et le stockage des plants

Ne pas laisser les plants exposés au soleil ou au vent (dessèchement des racines) → **transport dans un sac et mise en jauge**

Sur la parcelle, les sortir au fur et à mesure du sac



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

LA TECHNIQUE DE PLANTATION (1)



A la pioche :

❶ Sur sol préparé, la plantation se fait au coup de pioche

Coûts :

- **0,45** à **0,55 €** / plant sur sol préparé

Attention à bien étaler les racines et tasser



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

LA TECHNIQUE DE PLANTATION (2)



A la canne à planter :

- ❶ Sur sol préparé en potets travaillés

Coûts :

- **0,30** à **0,35 €** / plant sur sol préparé



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Traitement et protection des plants

① L'hylobe

C'est un insecte qui peut provoquer des mortalités dans les plantations par morsure de l'écorce des jeunes plants.

Les plantations réalisées après coupes rases de pins ou d'épicéas sont particulièrement sensibles.

Le risque de dégât est minimisé au-delà de la deuxième année après la coupe rase.

! CERTIPHYTO Obligatoire !



② Le chevreuil

2 types de dégâts : l'abrutissement (consommation) et le frottis (marquage du territoire)

2 protections possibles :

- physique (2 liteaux proches des plants résineux 0,90 à 1,10 € par arbre / gaines filets pour feuillus 1,50 à 1,70 € par arbre)

=> **Pas bon Rapport Coût / Efficacité**

- chimique (répulsif TRICO, efficacité limitée à une saison de végétation) = **120 €** pour 1 ha



! CERTIPHYTO Obligatoire !



Le dépressage



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Modalités de l'aide

- En régénération artificielle ou naturelle
 - Surface du projet comprise entre 0,4 ha et 4 ha
 - Entre 6 m et 9 m de haut (plantation)
 - Entre 1 m et 9 m de haut (régénération)
 - Plafonnée à **400 €** / Ha
- En Futaie Jardinée
 - Surface du projet comprise entre 1,5 ha et 4 ha
 - Entre 1 m et 9 m de haut
 - Régénération acquise sur au mini 25 % de la surface du projet
 - Plafonnée à **100 €** / Ha



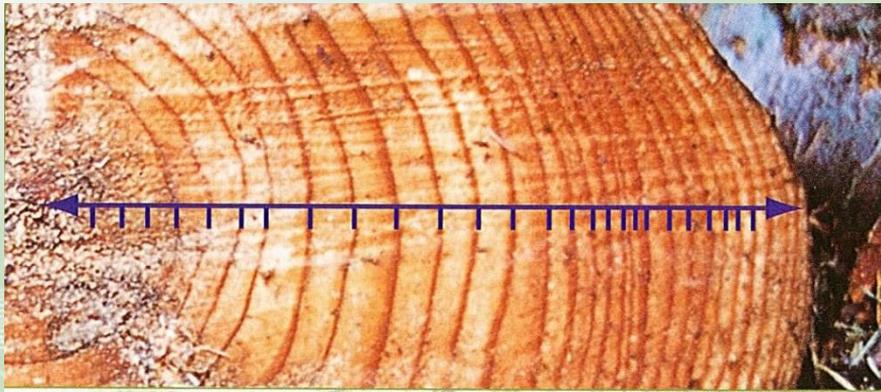
***6 à 9 m de hauteur
totale
Entrée en concurrence
des arbres***

Le Dépressage :

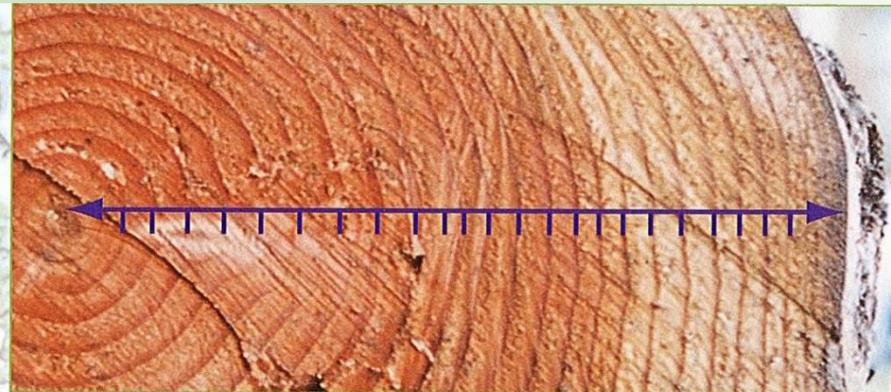
Définition : éclaircie précoce à bois perdu

Pourquoi ?

- ① Limiter la concurrence : les arbres restant après dépressage ont plus d'espace pour développer leurs systèmes racinaires et aériens => maintien d'une croissance soutenue.



Absence de dépressage = Croissance irrégulière



Peuplement dépressé = Croissance forte et régulière

- ② Ils deviennent également plus stables et donc plus résistants aux intempéries.
- ③ Améliorer la qualité globale du peuplement en éliminant très tôt les arbres sans avenir (tordus, fourchus, malades...).

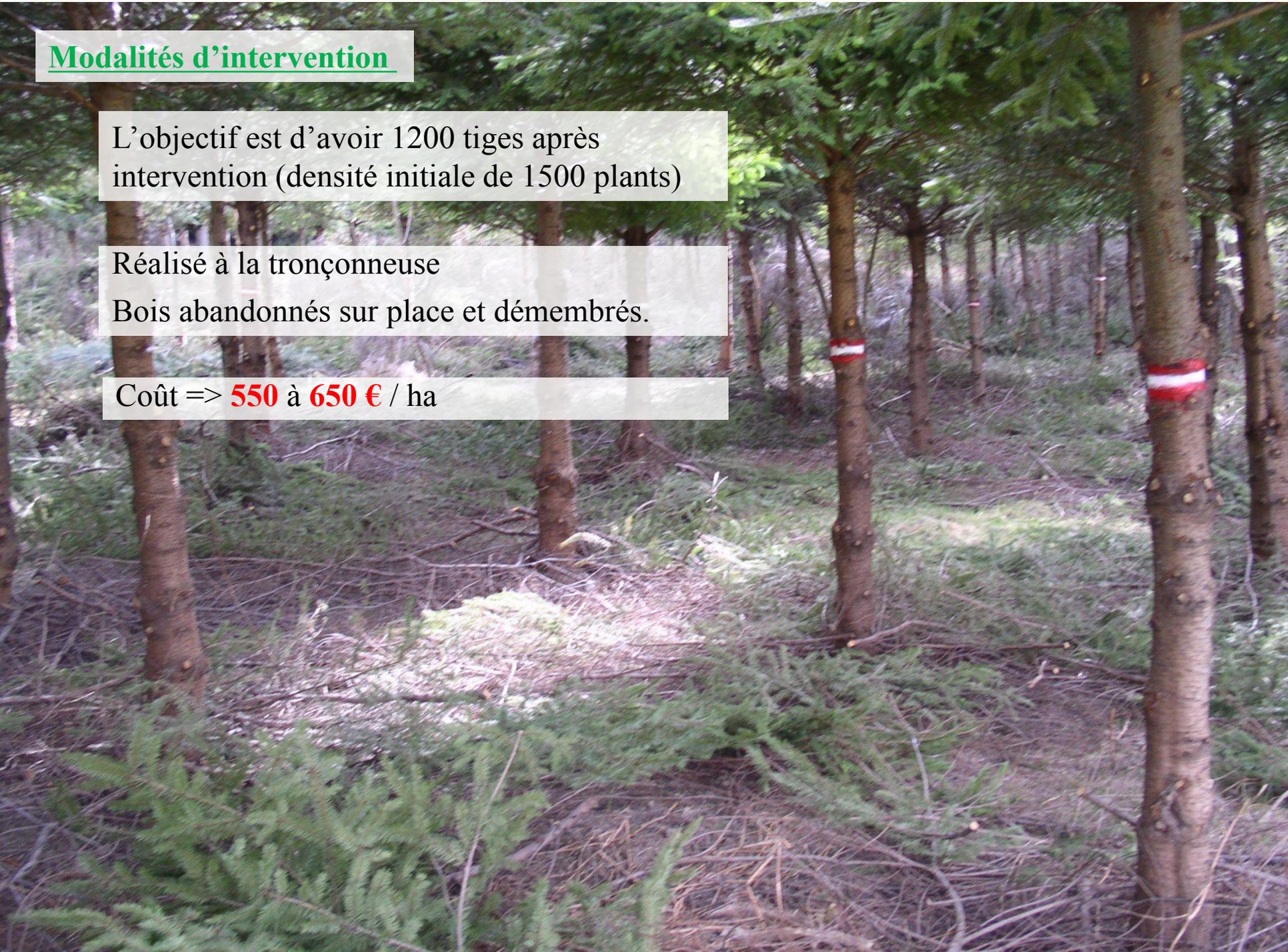
Modalités d'intervention

L'objectif est d'avoir 1200 tiges après intervention (densité initiale de 1500 plants)

Réalisé à la tronçonneuse

Bois abandonnés sur place et démembrés.

Coût => **550** à **650 €** / ha



L'élagage



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Modalités de l'aide

- Surface du projet comprise entre 0,4 ha et 4 ha
- Diamètre moyen des arbres à élaguer doit être inférieur à 20 cm (mesurer à 1,30 m)
- Hauteur Minimum de 5,50 m
- Plafonnée à **400 € / Ha**



Désignation :

❶ Suite à la première éclaircie, repérage des plus beaux sujets



Notion d' « **arbres d'avenir** »

= arbres à favoriser et qui formeront le peuplement final

❷ Futures éclaircies : travail au profit des tiges d'avenir

Critères :

- Rectitude
- Branchaison
- Diamètre (supérieur à la moyenne)

Combien :

300 arbres / ha soit 1 tous les 7 mètres

Comment :

Matérialisation de ces arbres à la peinture de manière durable





En pratique

L'élagage

But : obtenir du bois sans nœud en vue d'une meilleure commercialisation



2 types d'élagage :

Vous pouvez élaguer tous les arbres restant à 2 m afin de pénétrer facilement dans votre parcelle

= **ELAGAGE de PENETRATION**



Pas de réel intérêt sylvicole

300 arbres / ha sélectionnés

= **arbres d'avenir**

l'élagage est réalisé en hauteur (5m50 à 6m)

= **ELAGAGE en HAUTEUR**



Comment réaliser l'élagage ?

Il faut sectionner les branches au ras du tronc et respecter le bourrelet cicatriciel.



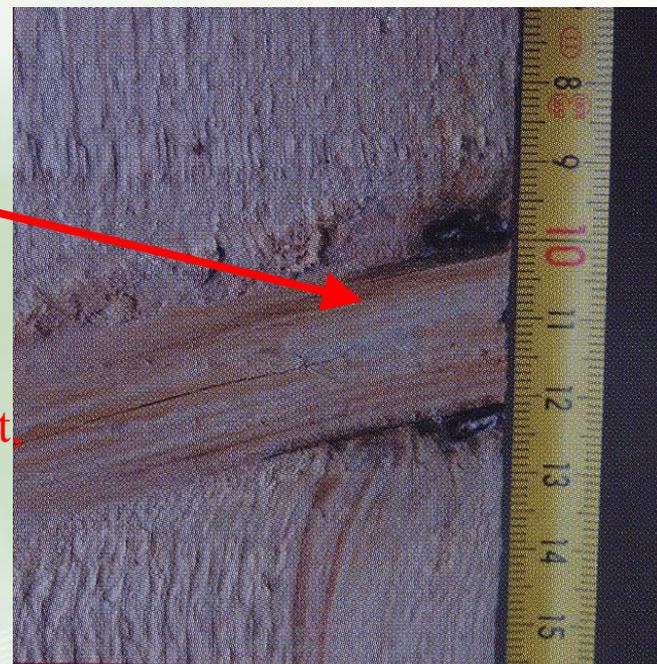
Trop près :

blessure du bourrelet
+ coulée de résine



Trop loin :

il reste un chicot,
problème de
cicatrisation



Bon élagage:

Respect du Bourrelet de
cicatrisation sans
laisser de chicot



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Quelques conseils :

→ Intervenir précocement :
↳ diamètre à 1m30 inférieur à 20 cm

→ Attention : il faut conserver au minimum 50 % de branches vertes

Perte de production

→ Période :

- Hors sève pour les résineux en évitant les périodes de fort gel

- Taille de formation et élagage en sève sur les feuillus

→ Réaliser l'élagage en 2 temps :

- Premier passage : jusqu'à 3m50 / 4m

- Second passage : jusqu'à 5m50/ 6m

→ Prix (élagage à 5,5 m) => **3 – 3.50 €** /arbre



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

La 1^{ère} éclaircie



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Modalités de l'aide

- Surface du projet comprise entre 0,4 ha et 4 ha
- Hauteur Moyenne du peuplement inférieure ou égale à 15 m
- Densité initiale au moins égale à 800 tiges / ha
- Plafonnée à **100 € / Ha**
- Engagement du propriétaire à réaliser l'éclaircie suivante dans un délai de 6 à 8 ans



Mise en paiement de la subvention « Soutien à la gestion sylvicole »

1. Attestation de constatation de travaux (CD 63),
2. Factures Acquittées (uniquement sur le reboisement),
3. Certificat de Provenance des Plants (uniquement sur le reboisement),
4. Attestation d'engagement de la totalité de la propriété forestière détenue sur le 63 à un document de gestion durable (type CBPS, RTG ou PSG).



Merci de votre attention

Maxime AUBERT

06.98.73.56.61